

S.C.I. LES BREGINES

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE
D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

Article L122-3 du code de l'environnement

**Evaluation naturaliste et établissement d'une
demande d'examen au « cas par cas » pour
un projet de centre commercial
« LES BREGINES »
Route de Narbonne - Béziers (34)**

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 07/09/2015	Dossier complet le 07/09/2015	N° d'enregistrement 2015-00 1698

1. Intitulé du projet

Projet de centre commercial LES BREGINES à Béziers (34)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés Surface de l'opération : 14 700 m ²

environnementale

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit d'un projet de centre commercial sur la commune de Béziers (34).
Le projet développerait une SHON dédiées à l'activité commerciale de 1,47 ha avec un parc de stationnement aérien de 1,42 ha.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à combler le besoin en commerces et en services pour les habitants existants et futurs de l'Ouest biterrois (Béziers Ouest, Maureilhan, Montady, Colombiers, Vendres...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en une seule phase. Les constructions relatives au centre commercial seront par conséquent réalisées en même temps que les surfaces de parking.

Un calendrier prévisionnel sera établi dès que les décisions de la part des commissions (nationale et départementale) de l'aménagement du commerce auront été transmises (CNAC/CDAC).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les surfaces du projet de centre commercial sont à diviser en plusieurs affectations.

Ainsi, on dénombrera 14 220 m² de surfaces affectées aux stationnements (voitures particulières, PMR, électriques, vélos...).

Un total de 14 720 m² correspondra à la surface de plancher des bâtiments. Cette surface sera divisée entre les boutiques elles mêmes et les surfaces de fonctionnement du centre commercial (déchargement, locaux techniques, réserves, sas...).

Une surface importante sera également maintenue en espaces verts : 13 775 m². Les espaces libres représenteront 10 442 m² tandis que le reste sera réparti au sein des parkings.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est également soumis à la procédure d'autorisation commerciale CDAC et à la procédure de déclaration loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire est rempli conjointement au dépôt d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du foncier	51 835 m ²
Surface affectée au stationnement	14 220 m ²
Surface de plancher des bâtiments	14 720 m ²
Surface des espaces verts	13 775 m ²
Nombre d'arbres à planter	568 arbres
Nombre de places de stationnements	600 places voitures
	150 places vélo

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Bregines
Route de Narbonne
34 500 Béziers

Coordonnées géographiques¹ Long. 43° 19' 17.5" Lat. 3° 11' 16.6"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Les terrains du projet sont actuellement en partie dédiés à l'agriculture (terres en activités) et à de jachères.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé par DCM du 25/02/08.

Les terrains du projet relèvent de la zone AUE.

La zone AUE correspond à des secteurs d'urbanisation diffuse non équipés ou insuffisamment équipés situés en bordure de la RD609.

Il s'agit d'une zone destinée à l'implantation d'activités après réalisation, par la commune, des différents équipements.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Béziers bénéficie d'un plan de prévention des risques d'inondation et de mouvement de terrains approuvés le 16 / 06 / 2010. Les terrains du projet sont situés en dehors des zonages décrits pour ces deux risques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	7,7 km au Nord du site ZPS "Basse plaine de l'Aude" (FR 9110108)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 km au Nord du Château de Poussant-le-Haut Inscrit aux MH en octobre 1975

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des prélèvements d'eau pour les eaux sanitaires, de nettoyage, potables et d'incendies. Toutes ces eaux seront prélevées dans les réseaux publics.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. compte rendu d'inventaire écologique préalable en annexe
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet sont actuellement occupés par des terres agricoles exploitées et des friches.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet se traduira par une augmentation du trafic routier qui engendra une augmentation du bruit. Les équipements de chauffages situés à l'extérieur pourront également constituer une source de bruit. Ceux-ci seront capotés ou regroupés dans des locaux techniques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra, en fonction des activités commerciales qui s'implanteront (supermarchés, restaurant...), générer des odeurs. Celles-ci seront gérées par les entreprises concernées.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses sont seulement l'éclairage des abords et des cheminements, conformément à la réglementation en vigueur.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet en lui-même n'engendre pas de rejets de polluants dans l'air mais l'augmentation de la circulation provoquera une concentration des échappements de véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera d'une part des eaux pluviales qui seront écrêtées et décantées avant rejet au milieu naturel ; et des eaux usées d'autre part qui seront raccordées au réseau collectif d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités commerciales sont de nature à générer des déchets ménagers mais aussi divers papiers, plastiques... qui peuvent être pris en charge par les services de collecte ou par des prestations de service.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera la réaffectation de 4,89 ha de terrains agricoles.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet connu dans les environs de Béziers :

Projet de ZAC "Fontvielle" à Béziers ayant fait l'objet de deux avis de l'autorité environnementale en septembre 2012 puis en mars 2014.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de la réalisation du projet de surfaces commerciales en lieu de place de terres agricoles et en friches, les paramètres environnementaux des terrains et les effets potentiellement négatifs liés au projet ont d'ores et déjà fait l'objet d'une réflexion documentée:

- une relevé naturaliste a été mené pour évaluer les enjeux sur le milieu naturel,
- en termes d'effets sur le quartier, ce projet s'inscrit dans une volonté de renforcer le parc tertiaire
- en termes d'effets sur l'environnement, l'aménagement du projet est prévu de façon à s'inscrire dans une démarche de développement durable.

L'autre thématique à enjeux concerne les déplacements induits pour les activités du centre. Une étude de déplacement est actuellement menée en parallèle de la procédure d'autorisation commerciale pour démontrer l'acceptabilité du trafic supplémentaire engendré par le projet.

En raison des enjeux dégagés lors de la présente étude, il apparaît qu'une étude d'impact n'apporterait pas d'éléments supplémentaires susceptibles d'orienter différemment la réflexion menée par les concepteurs. Ainsi, au regard de ces éléments, il ne semble pas que le projet nécessite une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Insertion paysagère
Annexe 7 : Projet de verdissement
Annexe 8 : Planche environnementale
Annexe 9 : Surfaces du projet
Annexe 10 : Étude du milieu naturel

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

BEZIERS

le,

1/9/2015

Signature



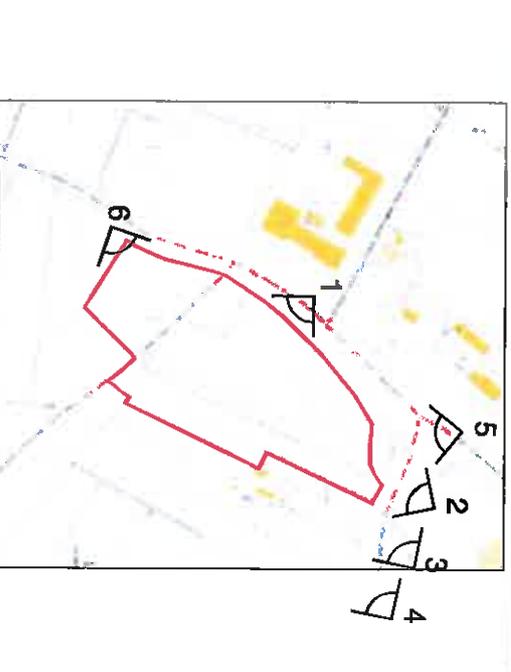
Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.		Fax	
Courriel		@	
Personne morale			
Nom	S.C.I. Les Bregines	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
		route départ de Lespignan RD14	
Code postal	34500	Localité	Béziers
		Pays	France
Tél.		Fax	
Courriel		@	
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	ANGELOTTI	Prénom	Roch
Qualité	Chargé d'opération		
Tél.	06 73 84 02 65	Fax	04 67 49 98 48
Courriel	roch.angelotti@angelotti.fr	@	

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



Marraud Ingénierie
 groupe philippe marraud
 MARRAUD INGÉNIERIE STUD
 PAYROL, route d'Auch 47562 Boé
 Tél 05 53 48 20 00 - Fax 05 53 66 42 20

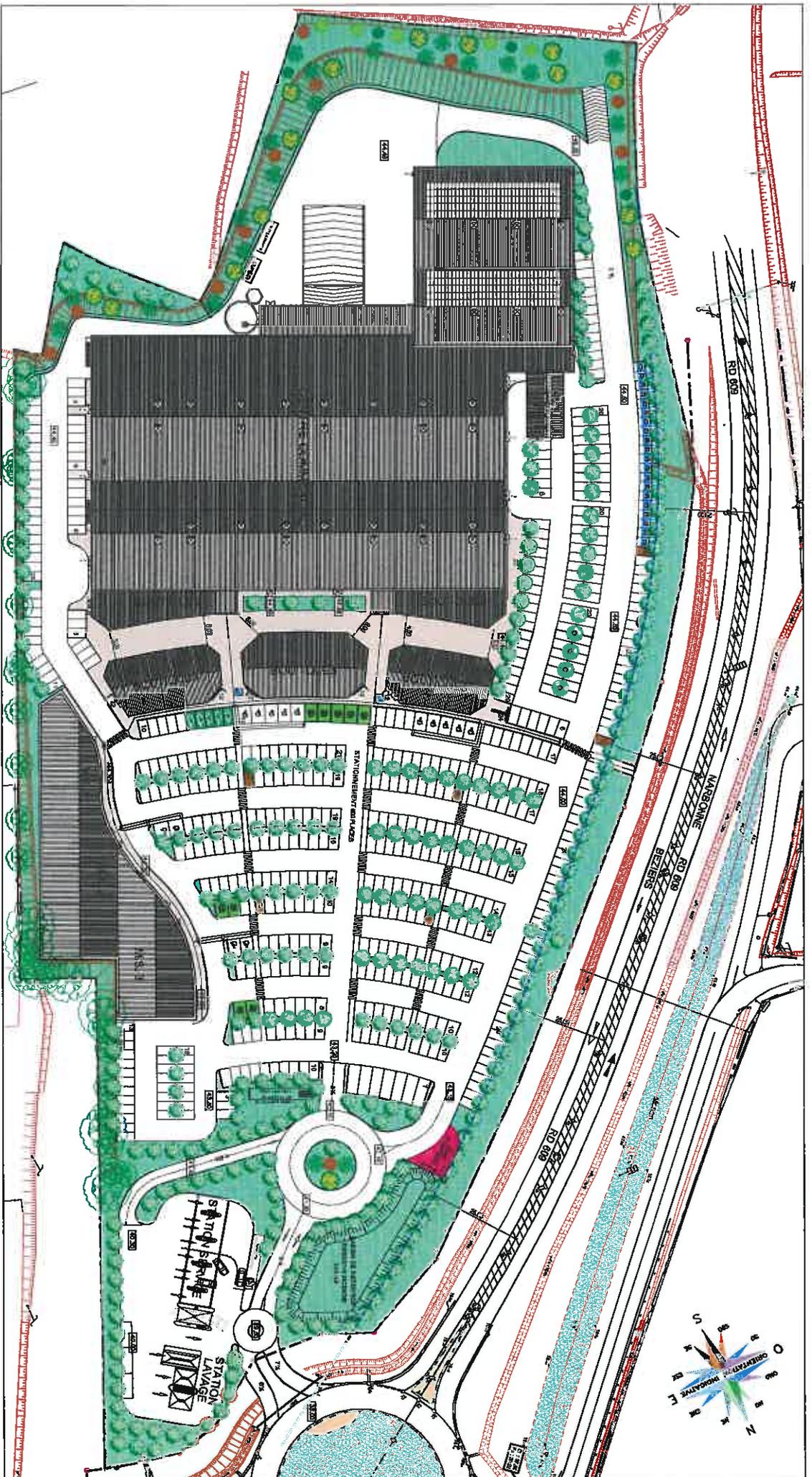
Opération:
 Adresse du projet:
 Maître d'ouvrage:

CREATION D'UN CENTRE COMMERCIAL "LES BREGINES"
 34 500 BEZIERS
S.C.I. LES BREGINES
 route de Lespignan - 34 500 BEZIERS

PHOTOGRAPHIES
 ETAT DES LIEUX
 Dessiné par M.A.

C.D.A.C.
 15-06-2015

14



Marraud Ingénierie

groupe philippe marraud

MARRAUD INGENIERIES STUD
 PAYROL route d'Auch 47552 Boé
 T41 05 53 48 20 00 - Fax 05 53 66 42 20

CREATION D'UN CENTRE COMMERCIAL "LES BREGINES"

34 500 BEZIERS

S.C.I. LES BREGINES
 route de Lespignan - 34 500 BEZIERS

**PLAN DE MASSE
 PROJET**

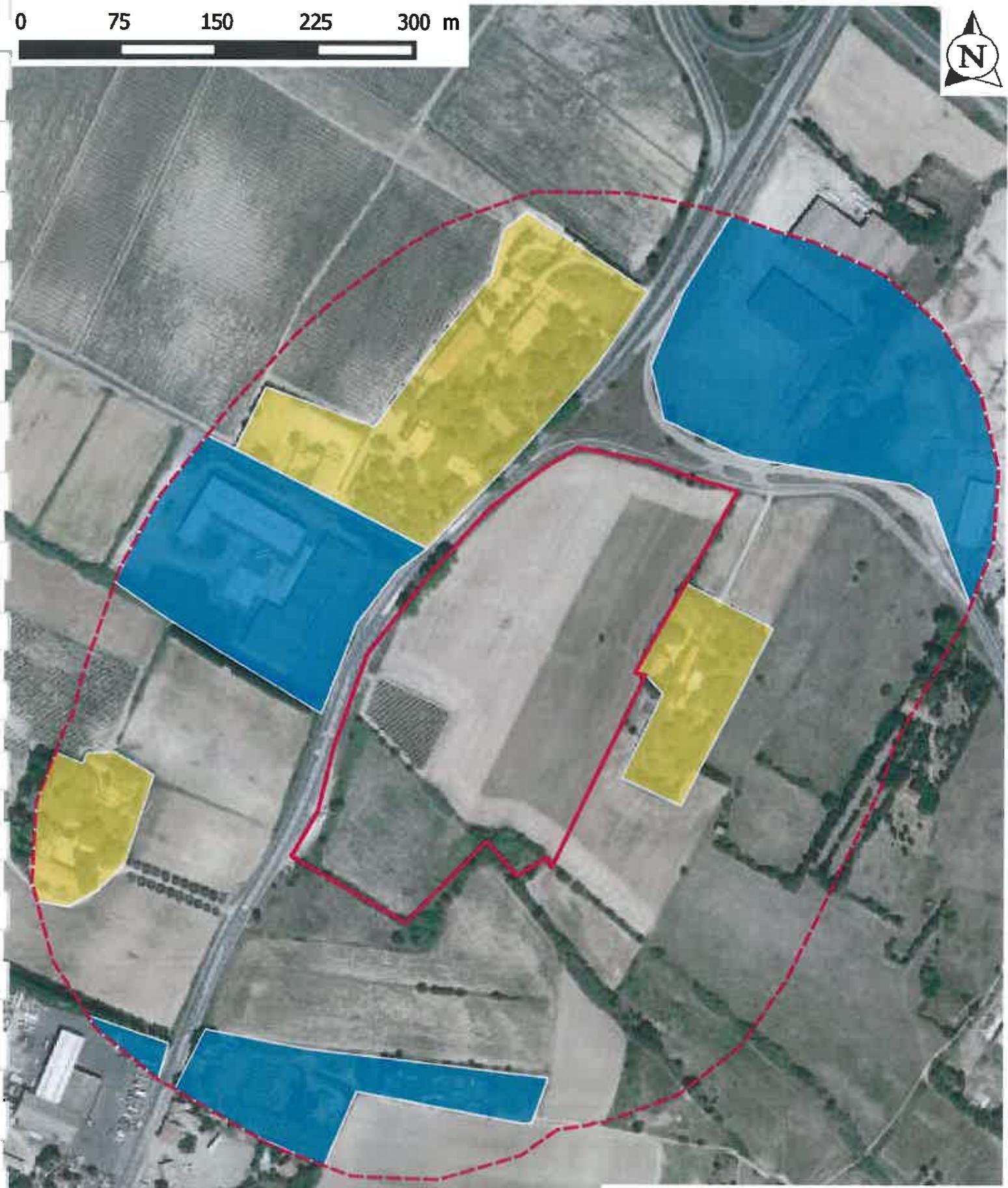
Dessiné par M.A.

C.D.A.C.

15-06-2015
 1/1000ème

03

0 75 150 225 300 m

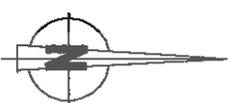


Légende

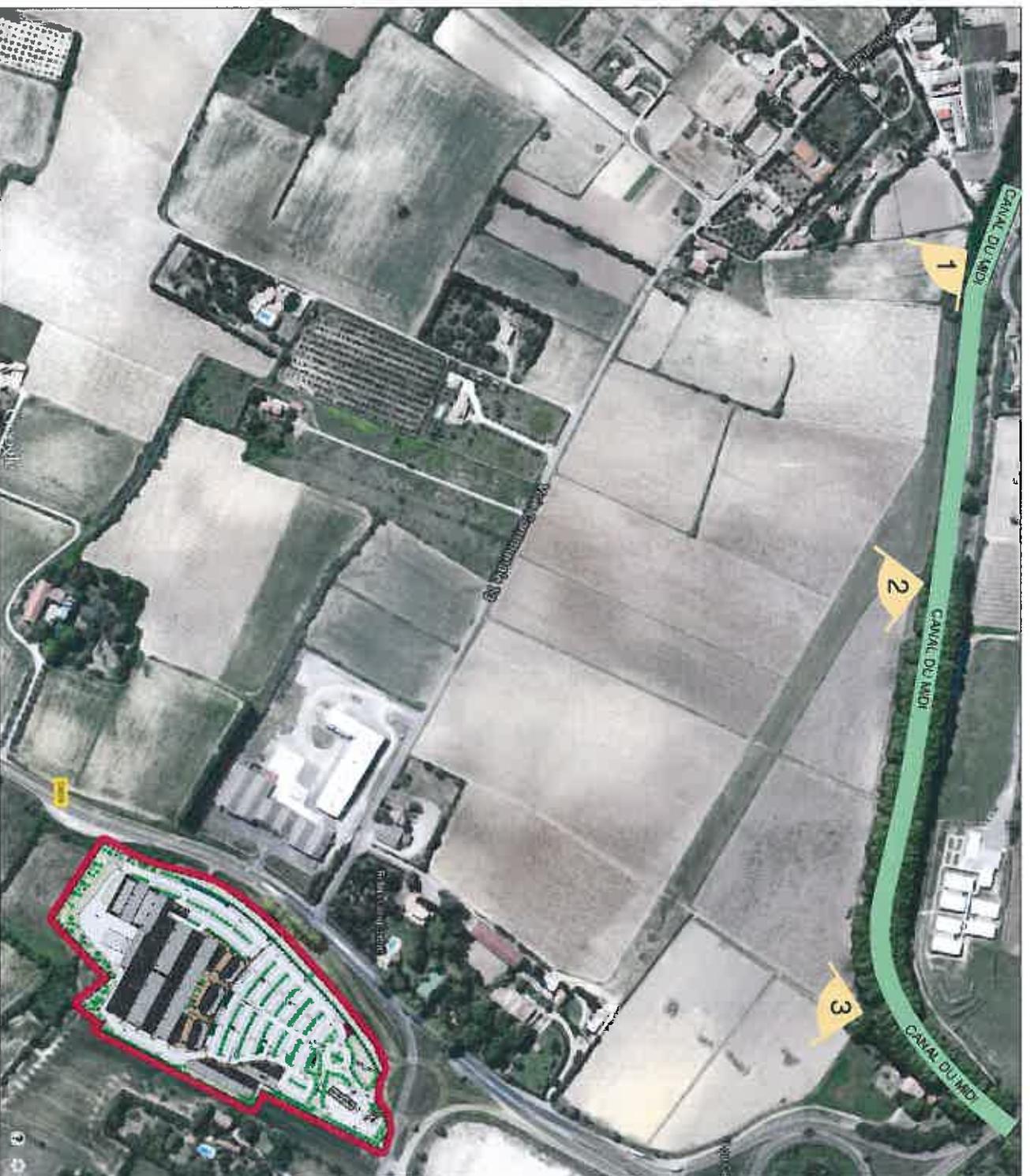
-  Emprise du projet
-  Aire d'étude élargie (200 mètres)

Surfaces bâties :

-  Zones d'habitations mitées (domaines)
-  Zones tertiaires



**REPERAGE DES
PRISES DE VUES**



PROJET

Marraud Ingénierie
groupe philippe marraud
MARRAUD INGENIERIES SUD
PAYROL, route d'Auch 47562 Boé
Tél 05 53 48 20 00 - Fax 05 53 66 42 20

Opération : **CREATION D'UN CENTRE COMMERCIAL "LES BREGINES"**
Adresse du projet : **34 500 BEZIERS**
Maître d'ouvrage : **S.C.I. LES BREGINES**
route de Lespignan - 34 500 BEZIERS

**ENVIRONNEMENT
LOINTAIN**
Dessiné par M.A.

C.D.A.C.
15-06-2015
21a

PRISES DE VUES DEPUIS LE CANAL DU MIDI

Projet non visible, masqué par les constructions et végétations existantes



Projet non visible, masqué par les constructions et végétations existantes



Projet non visible, masqué par les constructions et végétations existantes

PRISE DE VUE 3

Projet non visible, masqué par les constructions et végétations existantes



Marraud Ingénierie

groupe philippe marraud
MARRAUD INGENIERIE SUD
 PAYROL route d'Auch 47562 B06
 Tél 05 53 48 20 00 - Fax 05 53 66 42 20

Opération :

CREATION D'UN CENTRE COMMERCIAL "LES BREGINES"

Adresse du projet :

34 500 BEZIERS

Maître d'ouvrage :

S.C.I. LES BREGINES
 route de Lespignan - 34 500 BEZIERS

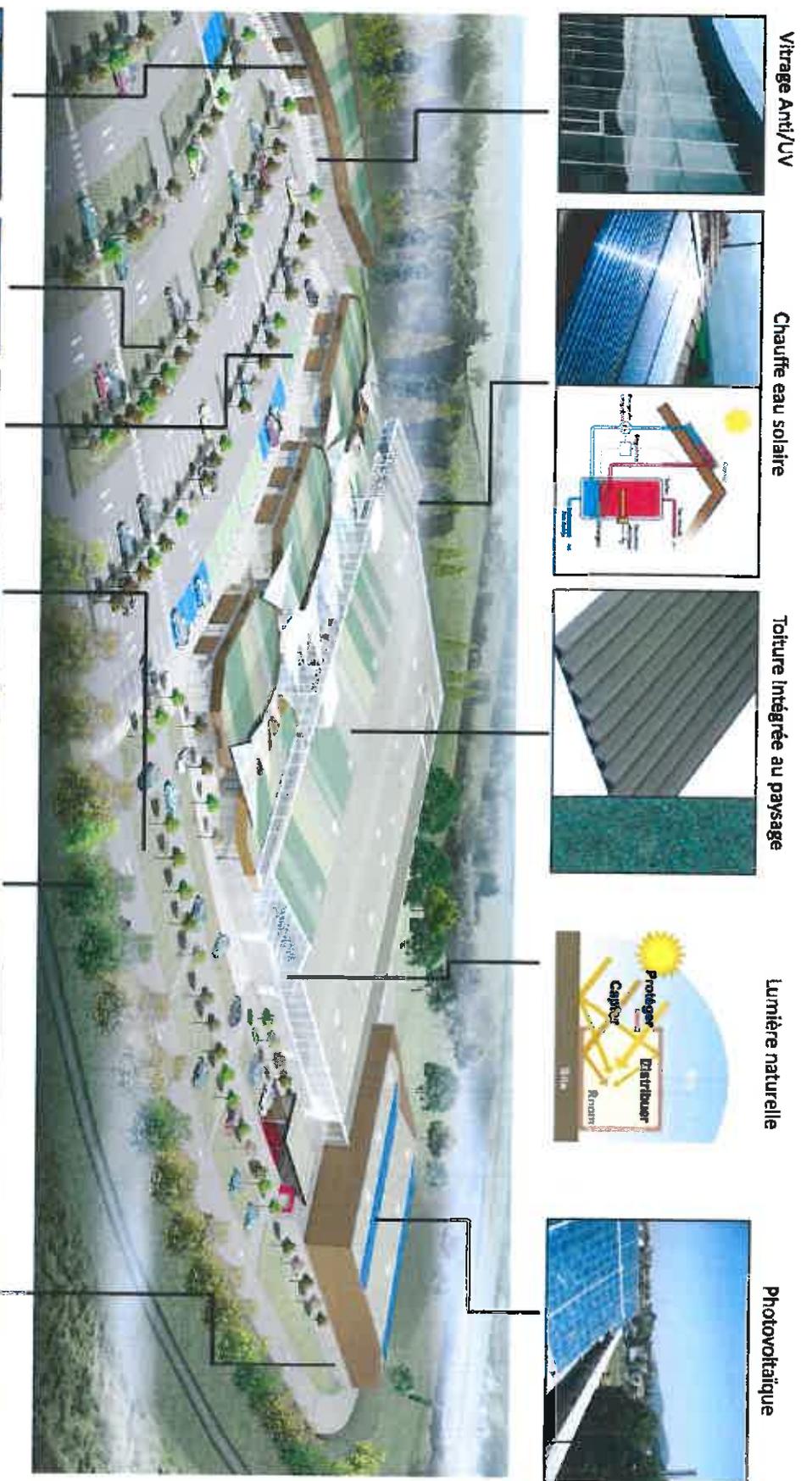
**ENVIRONNEMENT
 LOINTAIN**

Dessiné par M.A.

C.D.A.C.

15-06-2015

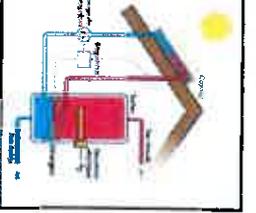
21b



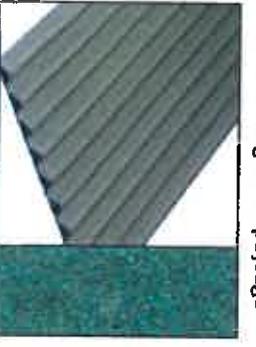
Vitrage Anti/UV



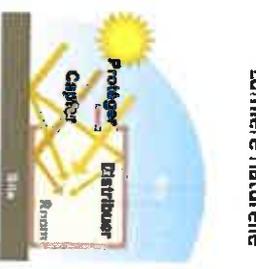
Chauffe eau solaire



Toiture Intégrée au paysage



Lumière naturelle



Photovoltaïque



Brise soleil



Eclairage basse consommation



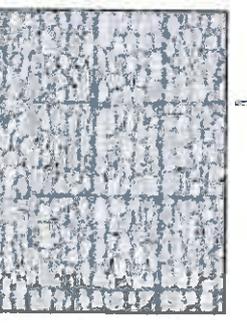
Bornes électriques



Mobilier bois (benches, bornes, abri caddies...)



Gestion de l'eau



Mur gabion (Pierre locale)

Marraud Ingénierie

groupe philippe marraud
MARRAUD INGENIERIE SUD
 PAVOL route d'Auch 47562 Boé
 Tél 05 53 48 20 00 - Fax 05 53 66 42 20

Opération : **CREATION D'UN CENTRE COMMERCIAL "LES BREGINES"**
 Adresse du projet : **34 500 BEZIERS**

Maître d'ouvrage : **S.C.I. LES BREGINES**
 route de Lespignan - 34 500 BEZIERS

PLANCHE ENVIRONNEMENTALE

Dessiné par **Ph.D.**

C.D.A.C.

15-06-2015

SURFACES ET ELEMENTS GENERAUX

Surface foncier :	51835	m2
Surface affectée au stationnement :	14220	m2
Surface de plancher des bâtiments :	14720	m2
Surface des espaces verts :	13775	m2
dont parking :	2875	m2
dont espaces libres :	10442	m2
dont espaces verts parking :	458	m2
Nombre d'arbres à planter :	568	arbres
dont parking :	150	arbres
dont espaces libres :	418	arbres
Nombre de places de stationnement :	600	places
dont PMR :	14	places
dont Familles :	9	places
dont Electriques :	5	places
dont Covoiturage :	20	places
dont Camping car :	7	places
Nombre de stationnement vélos :	150	places
Nombre de pistes Drive	5	dont 1 accessible PMR

SURFACES CENTRE COMMERCIAL

Zone de déchargement :	260	m2
Zone de manoeuvres livraisons :	2665	m2
Surface de plancher :	10720	m2
Surface de vente :	5595	m2
Surface zone de livraisons :	335	m2
Surface labo. et C.Froides :	870	m2
Surface locaux techniques :	193	m2
Surface des réserves :	2050	m2
Surface des bureaux, sociaux et dgt :	892	m2
Surface mail intérieur :	346	m2
Surface des sas :	82	m2
surface du drive y compris pistes :	298	m2

SURFACES BOUTIQUES

Surface de plancher :	2000	m2
Surface de vente :	1800	m2

SURFACES DES MOYENNES SURFACES

Surface de plancher MS1 :	605	m2
Surface de plancher MS2 :	765	m2
Surface de plancher MS3 :	630	m2
Surface de vente MS1 :	450	m2
Surface de vente MS2 :	580	m2
Surface de vente MS3 :	270	m2

Marraud Ingénierie

groupe philippe marraud

MARRAUD INGENIERIES SUD
PAYROL, route d'Auch 47552 Boé
Tél 05 53 48 20 00 - Fax 05 53 66 42 20

Opération : CREATION D'UN CENTRE COMMERCIAL "LES BREGINES"

Adresse du projet :

34 500 BEZIERS

Maître d'ouvrage :

S.C.I. LES BREGINES
route de Lespignan - 34 500 BEZIERSTABLEAUX DES
SURFACES

C.D.A.C.

Dessiné par M.A.

15-06-2015

22

S.C.I. LES BREGINES

**Projet de centre commercial
« LES BREGINES »
Béziers (34)**

Étude du Milieu Naturel

Compte-rendu de la campagne d'été 2015

**Projet de centre commercial
« LES BREGUINES »
Béziers (34)**

**Étude du Milieu Naturel
Inventaires Faune-Flore**

Compte-rendu de la campagne d'été 2015

Nature du Document : Étude du milieu naturel – Inventaires Faune-Flore – Compte rendu de la campagne d'été 2015

Client : S.C.I. Les Bregines

Titre : Projet de centre commercial « Les Bregines » à Béziers (34)

Date : Aout 2015

Version : 1

Auteurs : Julien MARCHAND ; Julien COURSON ; Loïc CHAMOULAUD

E-Mail : j.marchand@ide-environnement.com

j.courson@ide-environnement.com

Étude réalisée par : IDE Environnement **Tel :** 05 62 16 72 72

4, rue Jules Védrières

Fax : 05 62 16 72 79

BP 94204

Site Internet :

31031 TOULOUSE

www.ide-environnement.com

Cedex 4



SOMMAIRE

1	Contexte	5
2	Méthodes de travail	6
2.1	Aire d'étude	6
2.2	Périodes d'étude	6
2.3	Identification de la flore et des habitats naturels	6
2.4	Identification de la faune	7
3	Données bibliographiques	8
3.1	Patrimoine naturel remarquable ou protégé	8
3.2	La flore protégée	10
3.3	La faune protégée	11
4	Résultats des observations de terrain	13
4.1	Identification des habitats naturels « Corine »	13
4.2	Descriptions des différents milieux du site et de leur flore associée	15
4.2.1	Fourrés	15
4.2.2	Grandes cultures	15
4.2.3	Vignobles	15
4.2.4	Habitats et jardins	15
4.2.5	Sites industriels en activité	15
4.2.6	Terrains en friche	16
4.2.7	Zones rudérales	16
4.3	Faune au droit du projet	17
4.3.1	invertébrés	17
4.3.2	Amphibiens et reptiles	17
4.3.3	Oiseaux	17
4.3.4	Mammifères	17
4.4	Fonctionnalités écologiques	19
4.4.1	Bibliographie : le SRCE Languedoc-Roussillon	19
4.4.2	Fonctionnalités écologiques sur le site du projet et ses abords	20
4.5	Statut de protection et de vulnérabilité	21

4.6	Enjeux écologiques	22
4.6.1	Enjeux faunistiques	22
4.6.2	Enjeux floristiques	22
4.6.3	Synthèse	22
5	Conclusions et recommandations	24
5.1	Conclusions.....	24
5.2	Recommandations.....	24



FIGURES

Figure 1 :	Carte de localisation du projet	5
Figure 2 :	Localisation des zones naturelles remarquables ou protégées dans un rayon de 15 km autour du site	9
Figure 3 :	Cartographie des habitats	14
Figure 4 :	Eléments de la TVB - Extrait du SCRE Languedoc-Roussillon	19
Figure 5 :	Carte de synthèse des enjeux écologiques pour le site d'étude et ses abords.....	23



TABLEAUX

Tableau 1:	Localisation du site par rapport aux zones naturelles dans un rayon de 15 km environ	8
Tableau 2 :	Espèces végétales protégées recensées dans la commune de Béziers	10
Tableau 3:	Espèces animales protégées recensées sur la commune de Béziers	12
Tableau 4 :	Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur l'aire d'étude	13
Tableau 5 :	Liste des espèces floristiques recensées au droit du projet	16
Tableau 6 :	Liste des espèces faunistiques recensées sur le site	18
Tableau 7 :	Synthèse des enjeux écologiques par habitat naturel sur le site du projet et ses abords .	22

1 CONTEXTE

La SCI LES BREGINES travaille sur un projet de centre commercial sur la commune de Béziers (34). Le terrain d'emprise du projet est un terrain agricole en activité et en friche d'une surface d'environ 5,2 hectares. Le projet développerait une SHON dédiée à l'activité commerciale de 1,47 ha avec un parc de stationnement aérien de 1,42 ha.

Ce projet :

- sera implanté sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU ne faisant l'objet d'une évaluation environnementale relativement précise de l'opération immobilière projetée,
- sera à l'origine de la création d'une SHON supérieure ou égale à 10 000 m² mais inférieure à 40 000 m² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une surface supérieure ou égale à 10 ha.

A ce titre, le projet relève de la procédure d'examen au « cas par cas » au titre de la rubrique 36 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

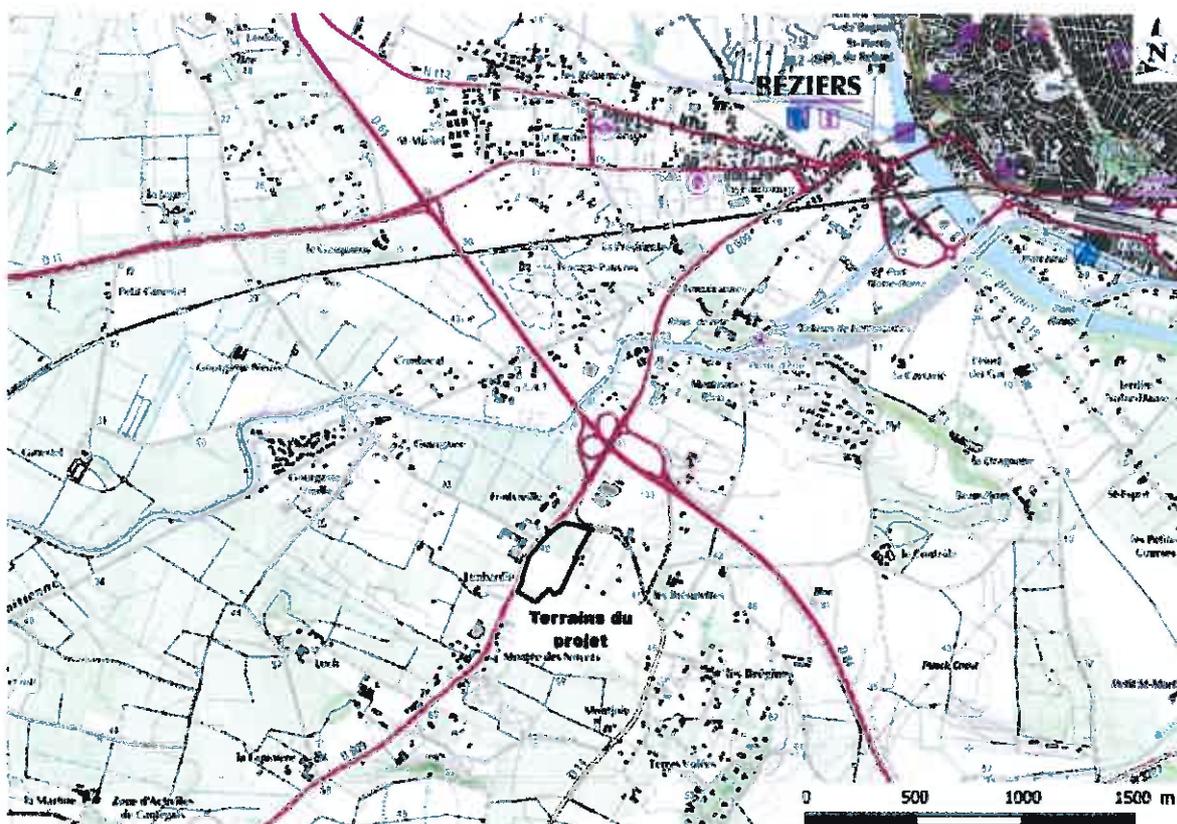


Figure 1 : Carte de localisation du projet

2 METHODES DE TRAVAIL

2.1 Aire d'étude

L'aire d'étude du milieu naturel est la zone géographique susceptible d'être affectée par le projet. Dans le cas du projet étudié, la zone d'étude est définie par les éléments suivants :

- la zone d'implantation même du projet ;
- la zone d'influence directe du projet, comprenant les milieux attenants au projet susceptibles d'être perturbés par la réalisation de ce dernier : elle correspond aux terrains compris dans un rayon de 200 mètres autour des limites du projet ;
- la zone des effets éloignés et induits, qui prend en compte l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet : il s'agit des secteurs étudiés en phases de bibliographie (sites Natura 2000, zones d'inventaires...).

2.2 Périodes d'étude

Les observations de terrain et l'analyse des milieux naturels ont été réalisées par IDE Environnement. La campagne d'investigation de terrain a eu lieu le 4 août 2015. Au cours de cette campagne, les conditions météo étaient favorables à l'observation de la faune (temps ensoleillé, vent modéré).

2.3 Identification de la flore et des habitats naturels

L'identification des biotopes a été réalisée par nos soins au cours de nos études de terrain à partir des espèces végétales rencontrées, et sur la base de la nomenclature CORINE biotope.

L'acquisition des données s'est faite à pied sur l'ensemble de l'emprise concernée, en parcourant le site par type d'habitat naturel. L'identification de la flore s'est faite par type de formation végétale, de façon à obtenir une liste d'espèces aussi exhaustive que possible par station d'inventaire.

La plupart des espèces a été identifiée in situ. D'autres ont été identifiées au bureau, sur la base d'échantillons ou de photographies prises sur le terrain.

Les relevés botaniques n'ont pas été réalisés selon la méthode de l'aire minimale mais selon le principe que l'ordre de grandeur de l'aire minimale est relatif au type de formation végétale. Cette aire augmente donc avec la structuration du milieu. Ce principe est décrit dans des ouvrages tels que : Biologie végétale (Gorenflot et De Foucault, 2005) ou La Phytosociologie (Delpech, 2006). Les aires retenues pour étudier les différents milieux sont les suivantes :

- 25 à 100 m² pour les communautés de mauvaises herbes, les végétations rudérales, celles des éboulis, des coupes forestières ;
- 100 à 200 m² pour les landes ;
- 300 à 800 m² pour les forêts.

Pour les milieux dont le caractère linéaire ne permet pas ce genre de relevé, la longueur d'étude est comprise entre 30 et 50 m.

2.4 Identification de la faune

Pour l'inventaire faunistique, la méthode de prospection mise en œuvre a été la suivante :

- **Invertébrés** : prospection systématique des habitats naturels d'intérêt au sein du site du projet (zone ouverte, recherche de vieux arbres pouvant accueillir des coléoptères saproxyliques, zones en eau, ruisseau...). Pour les Odonates, le relevé des imagos s'est fait soit par capture au filet à papillons, soit par l'identification lointaine avec les jumelles. Pour les Rhopalocères, la capture s'est également faite à l'aide du filet à papillons si besoin, mais l'identification d'un bon nombre d'espèces présentes dans la zone d'étude n'a pas nécessité forcément l'utilisation du filet, leur identification ayant pu être faite directement de visu. Tous les individus capturés au filet ont bien évidemment été relâchés sur place ;
- **Amphibiens** : écoute nocturne et observation à travers la recherche et l'inspection diurne de toutes les « zones humides » de l'aire d'étude : stagnations d'eau, mares ou ruisseaux, en recherchant les adultes, les pontes et les larves ;
- **Reptiles** : inspection diurne en marchant très lentement selon un transect aléatoire, dans les zones ensoleillées ou parfois humides (pour certaines espèces) propices à la présence des reptiles, incluant une prospection visuelle des pierres, des souches d'arbres... ;
- **Oiseaux** : l'inventaire des oiseaux a été effectué à l'aide de contacts visuels et auditifs : toutes les journées d'investigation de terrain ont donné lieu à un inventaire complet de l'avifaune observée et entendue pendant toute la durée de présence sur site. L'objectif de notre étude était de recueillir des données qualitatives (nombre d'espèces présentes), mais aussi quantitative via l'utilisation d'une méthode de type IPA (Indices Ponctuels d'Abondance). La localisation des IPA figure sur la carte de la page suivante. Par ailleurs, nous avons systématiquement recherché des zones de nidification ou de repos potentielles : prospection à la jumelle des haies et arbres, des ruines, et recherche de nids au sol.
- **Micromammifères** : méthode du transect aléatoire compte tenu de la difficulté à observer les micromammifères (rongeurs et insectivores). Aucune capture d'individu n'a été réalisée ;
- **Autres mammifères** : investigations multi-paramètres basées sur des contacts visuels et l'identification d'indices de présence (traces, excréments, terriers, pelote de réjection, épreintes, empreintes, restes alimentaires, poils, abris et passages, etc.).

3 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

3.1 Patrimoine naturel remarquable ou protégé

Le site est localisé en dehors de tout site ou espace naturel remarquable. Dans un périmètre proche (environ 2 kilomètres autour des limites de l'emprise du projet), aucun espace naturel n'est réglementairement protégé. Dans un rayon de 15 km autour du projet, deux espaces naturels Natura 2000 sont répertoriés. Le tableau ci-dessous et la carte en page suivante présentent ces zones.

Code/Date	Type	Nom	Superficie (ha)	Position du projet par rapport à cette zone
FR9101430	SIC Natura 2000	Collines du Narbonnais	2154	2,8 km au Sud
FR9112022	ZPS Natura 2000	Est et Sud de Béziers	6102	11,7 km au Sud-Est

Tableau 1: Localisation du site par rapport aux zones naturelles dans un rayon de 15 km environ

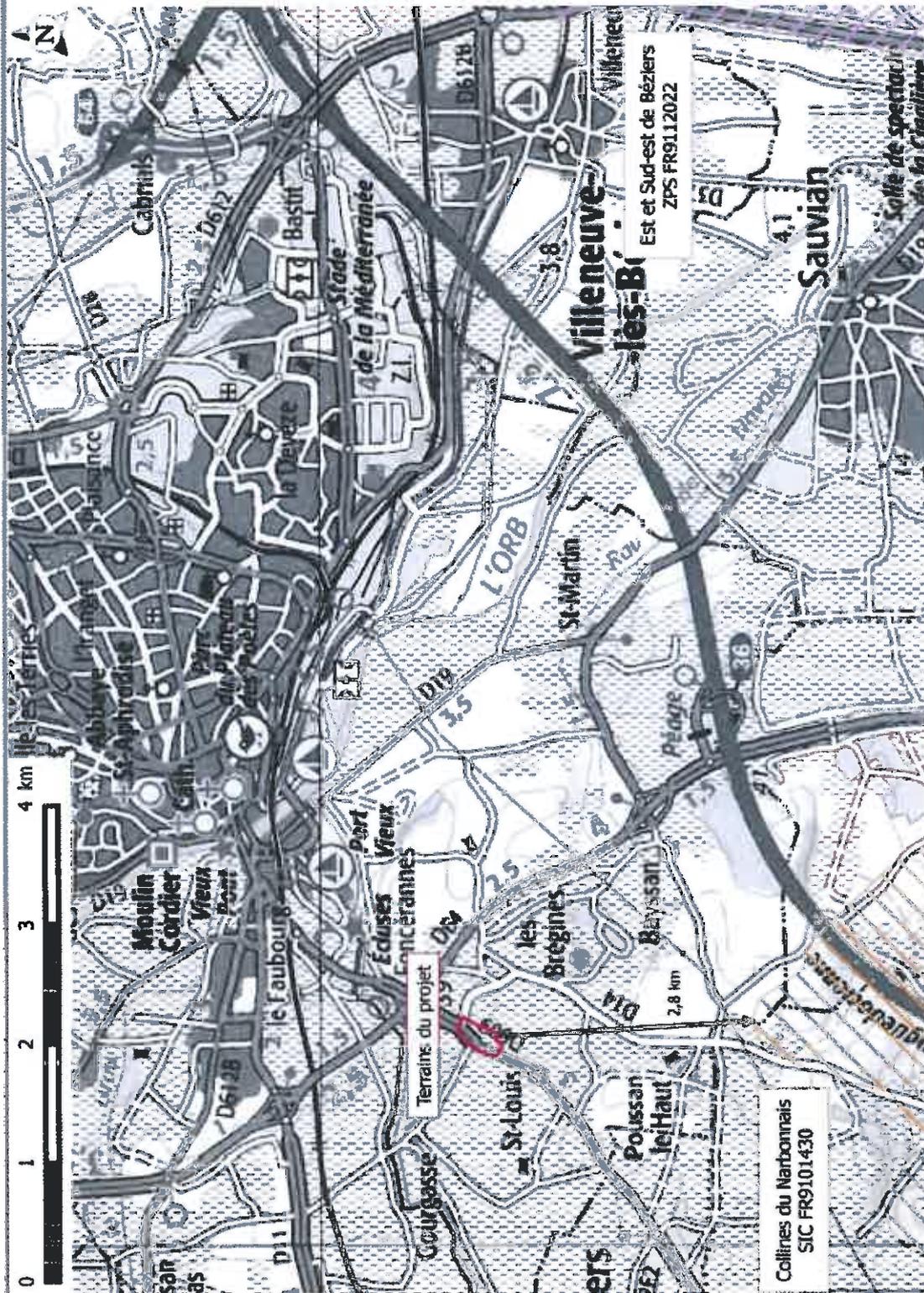


Figure 2 : Localisation des zones naturelles remarquables ou protégées dans un rayon de 15 km autour du site

- SIC « Collines du Narbonnais »

Ce site a été classé en **Site d'Importance Communautaire**. Il présente une certaine diversité d'habitats avec des plantations d'arbres (vergers, vignes, etc) côtoyant des forêts de résineux et des pelouses sèches (steppes). Les pelouses des collines de ce site accueillent des éléments floristiques très thermophiles. De nombreuses espèces végétales de répartition ibérique y trouvent leur limite d'extension vers le nord. Les pelouses sont aujourd'hui vulnérables du fait de l'arrêt des activités pastorales et de la fermeture du milieu à cause des forêts de Pins d'Alep.

Le site présente un habitat prioritaire au niveau européen : « 6220 * - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea ».

De par sa diversité d'habitats, ce site peut accueillir des espèces faunistiques menacées et potentiellement rares au niveau régional et national.

- ZPS « Est et Sud de Béziers »

Cette zone a été classée en Zone de Protection Spéciale en raison de son intérêt ornithologique.

Dans la plaine du Biterrois, la vaste mosaïque de zones cultivées ponctuées de haies et de petits bois et la proximité de zones humides littorales de grande étendue est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale. Des espèces telles que le Rollier d'Europe, le Bruant ortolan ou le Milan noir peuvent ainsi présenter des colonies pouvant représenter le quart de leurs effectifs nationaux.

3.2 La flore protégée

- Généralités

La région biogéographique, dans laquelle se situe le projet, est sous l'influence d'un climat méditerranéen. Ce climat, ainsi que la variété de sol et de relief, offrent à cette région une grande variété d'habitats naturels.

- Espèces végétales protégées recensées sur la commune de Béziers

(Source : CBN Méditerranéen de Porquerolles¹)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut UICN ; Statut de protection	Dernière donnée
<i>Lythrum tribracteatum</i>	Salicaire à trois bractées	VU ; Législation nationale	2011
<i>Gagea granatelli</i>	Gagée de Granatelli	NA ; Législation nationale	1996

Tableau 2 : Espèces végétales protégées recensées dans la commune de Béziers

Seule deux espèces végétales protégées ont été identifiées sur la commune de Béziers. Une seule de ces deux observations est postérieure aux années 2000. La Salicaire à 3 bractées est une espèce de zones humides.

¹ Molina J. (coord.). 2015. Catalogue de la flore vasculaire de la région Languedoc-Roussillon. Version 1.0 - Avril 2015.

3.3 La faune protégée

Source : Méridionalis², Atlas des papillons et odonates du LR³

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut UICN ; Statut de protection	Dernière donnée
Oiseaux	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC ; Protection nationale	2014
Oiseaux	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC ; Protection nationale	2014
Oiseaux	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	LC ; Protection nationale	2014
Oiseaux	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	NT ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	LC ; Protection nationale	2014
Oiseaux	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	VU ; Protection nationale	2012
Oiseaux	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	VU ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	NA ; Directive Oiseaux : Annexe II	2015
Oiseaux	Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	NT ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC ; Protection nationale	2014
Oiseaux	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LC ; Protection nationale	2014
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	LC ; Protection nationale	2013
Oiseaux	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC ; Protection nationale	2014
Oiseaux	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbicum</i>	LC ; Protection nationale	2014
Oiseaux	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	LC ; Protection nationale	2013
Oiseaux	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU ; Protection nationale	2014
Oiseaux	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC ; Protection nationale	2014
Oiseaux	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	NT ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	LC ; Protection nationale	2015

² <http://www.faune-lr.org/>

³ <http://atlas.libellules-et-papillons-lr.org/projet>

Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut UICN ; Statut de protection	Dernière donnée
Oiseaux	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC ; Protection nationale	2013
Oiseaux	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	NT ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Serin ciné	<i>Serinus serinus</i>	LC ; Protection nationale	2015
Oiseaux	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	LC ; Protection nationale	2015
Mammifères	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC ; Protection nationale	2015
Mammifères	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC ; Protection nationale	2015
Reptiles	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	LC ; Protection nationale	2013
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	LC ; Protection nationale	2013
Reptiles	Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	LC ; Protection nationale	2013
Reptiles	Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	LC ; Protection nationale	2015
Invertébrés	Gomphe à cercoïdes fourchus	<i>Gomphus graslinii</i>	NT ; Protection nationale	2012-2015
Invertébrés	Cordulie splendide	<i>Macromia splendens</i>	VU ; Protection nationale	2012-2015
Invertébrés	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	VU ; Protection nationale Directive habitats : annexe II	2012-2015
Invertébrés	Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : Annexe IV	2012-2015
Invertébrés	Proserpine	<i>Zerynthia rumina</i>	LC ; Protection nationale	2012-2015

Statut UICN : LC = préoccupation mineure, NT = quasi menacée, VU = vulnérable, - = donnée non renseignée)

Tableau 3: Espèces animales protégées recensées sur la commune de Béziers

Il apparaît qu'un grand nombre d'espèces protégées est connu sur la commune de Béziers. Cependant, pour la plupart des espèces, il est très peu probable de les retrouver sur les terrains du projet, les habitats naturels favorables à leur développement étant très peu présents.

Une attention particulière aux espèces citées dans ce chapitre a été portée lors de la campagne de terrain.

4 RESULTATS DES OBSERVATIONS DE TERRAIN

4.1 Identification des habitats naturels « Corine »

Les principaux habitats naturels rencontrés constituent une **mosaïque de paysages artificiels, avec une large dominance des activités humaines (Zones industrielles en activité, Ville).**

Les habitats naturels sont les suivants :

- Milieux naturels : Fourrés (code Corine : 31.8) ;
- Milieux anthropisés : Grandes cultures (code Corine : 82.11), Vignobles (code Corine : 83.21), Habitations et jardins (code Corine : 85.3 x 86.2), Sites industriels en activité (code Corine : 86.3), Terrains en friche (code Corine : 87.1), Zones rudérales (code Corine : 87.2).

Le tableau ci-dessous reprend en détail l'ensemble des habitats identifiés au droit du projet, avec leur dénomination selon la nomenclature en vigueur « CORINE Biotopes » et leur statut de protection selon la directive européenne « Habitat » 97/62/CE. La figure en page suivante présente la cartographie de ces habitats naturels sur le site du projet.

Intitulé	Code CORINE	Habitat protégé directive « Habitat » 97/62/CE
Fourrés	31.8	Non
Grandes cultures	82.11	Non
Vignobles	83.21	Non
Habitations et Jardins	85.3 x 86.2	Non
Sites industriels en activité	86.3	Non
Terrains en friche	87.1	Non
Zones rudérales	87.2	Non

Tableau 4 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur l'aire d'étude

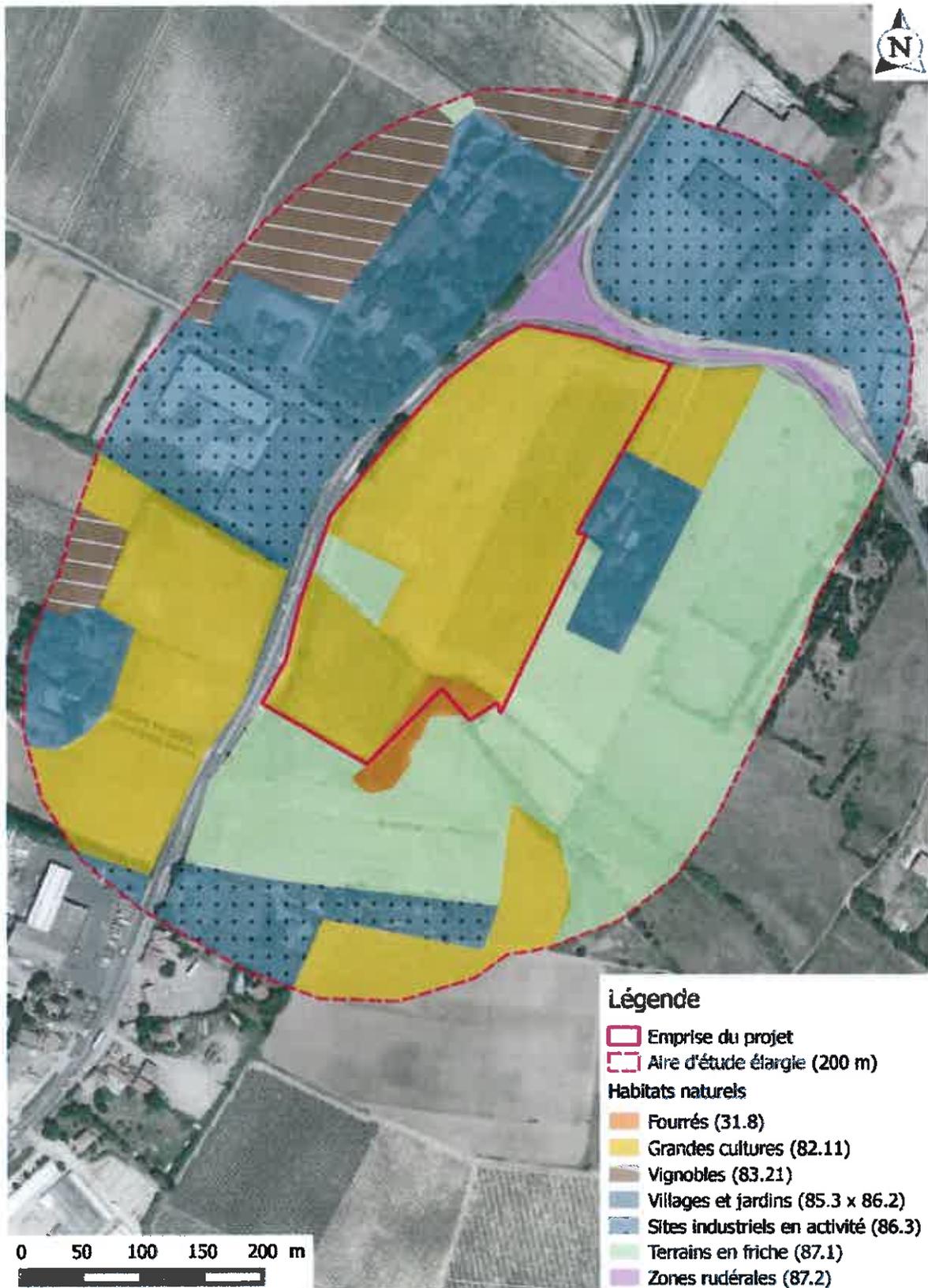


Figure 3 : Cartographie des habitats

4.2 Descriptions des différents milieux du site et de leur flore associée



4.2.1 Fourrés

Principalement composés d'espèces à caractère rudéral ou envahissant (Canne de Provence, Ronces...), ce sont des terres d'origine agricole qui ont été délaissées. Ces milieux ont une valeur écologique pouvant être intéressante puisqu'ils subissent une pression anthropique atténuée. Des cortèges floristiques et faunistiques assez diversifiés peuvent alors s'y établir et s'y développer sans contraintes humaines.

4.2.2 Grandes cultures

Ces milieux sont sous fortes pressions anthropiques : il s'agit de grandes superficies en monoculture intensive où la biodiversité est largement réduite. Cet habitat ne présente que peu d'intérêt d'un point de vue écologique.



4.2.3 Vignobles

Les vignes, sous de fortes pressions anthropiques également, peuvent toutefois abriter de nombreux insectes mais ne présentent qu'un intérêt limité au niveau écologique.

4.2.4 Habitats et jardins

Il s'agit de secteurs fortement anthropisés où les pressions sur l'environnement sont multiples. Les espèces végétales qui se développent sont celles cultivées ou plantées. Elles ont été choisies pour leur valeur ornementale par exemple. Bien souvent, celles-ci sont exotiques et ne permettent pas aux espèces patrimoniales de s'y développer.

4.2.5 Sites industriels en activité

Comme indiqué, l'activité anthropique au sein de cet habitat ne peut permettre que le

développement d'espèces floristiques pionnières. L'intérêt écologique y est donc quasiment nul.

4.2.6 Terrains en friche

Ce grand type de milieu fait référence à un ensemble d'habitats perturbés par les activités humaines et donc localisés dans des sites plus ou moins anthropisés. Les perturbations trop intenses et/ou fréquentes empêchent le développement d'une strate ligneuse et les sols nus y deviennent majoritaires.



4.2.7 Zones rudérales

Situées à proximité des routes, cet habitat est de ce fait très lié aux activités humaines. La pollution et le fauchage y sont réguliers et ne permettent qu'aux espèces floristiques pionnières de se développer.

Strate	Nom commun	Nom scientifique	Statut UICN ; Statut de protection
Arborée	Amandier	<i>Prunus dulcis</i>	NA ; Non protégée
Arborée	Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i>	NA ; Non protégée
Arborée	Figulier	<i>Ficus carica</i>	NA ; Non protégée
Arbustive	Canne de Provence	<i>Arundo donax</i>	NA ; Non protégée
Arbustive	Eglantier	<i>Rosa sp.</i>	NA ; Non protégée
Arbustive	Lierre	<i>Hedera helix</i>	NA ; Non protégée
Arbustive	Ronces	<i>Rubus sp.</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Asperge sauvage	<i>Asparagus acutifolius</i>	LC ; Non protégée
Herbacée	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Folle avoine	<i>Avena fatua</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Grande mauve	<i>Malva sylvestris</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Héliotrope d'Europe	<i>Heliotropium europaeum</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Liseron des Cantabriques	<i>Convolvulus cantabrica</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Prunus	<i>Prunus sp.</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Seneçon du Cap	<i>Lyristes plebejus</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Serratule des teinturiers	<i>Serratula tinctoria</i>	NA ; Non protégée
Herbacée	Vergerette	<i>Erigeron sp.</i>	NA ; Non protégée

Tableau 5 : Liste des espèces floristiques recensées au droit du projet

Aucune espèce végétale n'a été observée lors de la campagne de terrain. De même, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié.

4.3 Faune au droit du projet

Un tableau en fin de chapitre présente l'ensemble des espèces faunistiques recensées sur la zone d'étude.

4.3.1 Invertébrés

Divers invertébrés ont été contactés sur le site, principalement des insectes.

A proximité des fourrés et des ronciers, quelques lépidoptères rhopalocères ont été identifiés. Il s'agit d'espèces communes à ces milieux telles que l'Amaryllis de Vallantin, la Belle-dame, l'Azuré bleu-céleste ou le Machaon. Une espèce d'odonate a également pu être contactée, le Sympétrum de Fonscolombe.



Belle-dame

4.3.2 Amphibiens et reptiles

Aucune espèce n'a été identifiée pour ces deux taxons. Les terrains du projet peuvent ponctuellement être favorable à des espèces communes telles que le Lézard des murailles ou le Lézard vert bien qu'ils n'aient pas été observés. En revanche, aucun habitat favorable aux amphibiens n'est présent dans le secteur d'étude.

4.3.3 Oiseaux

L'avifaune observée sur le site est composée d'espèces typiques des zones péri-urbaines. Parmi celles-ci peuvent être citées le Chardonneret élégant, la Mésange charbonnière ou la Cisticole des joncs. Les observations ont également montré que le site d'étude est un secteur de prédation utilisé par des espèces chassant en vol comme l'Hirondelle rustique ou la Buse variable. Il faut noter la présence succincte de quelques individus de Guêpiers d'Europe à proximité des fourrés et le vol d'une Huppe fasciée au dessus de la zone d'étude.

4.3.4 Mammifères

Seule la présence du Lapin de garenne a été révélée sur le site du projet. Les fourrés et ronciers associées aux terres agricoles sont des milieux assez attractifs pour cette espèce.



Lapin de Garenne

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut UICN ; Statut de protection
Invertébrés	Azuré bleu-céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Cigale	<i>Lyristes plebejus</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Machaon	<i>Papilio machaon</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Moro-sphinx	<i>Colias alfacariensis</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Ocellé de la canche	<i>Pyronia cecilia</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Oedipode bleu	<i>Oedipoda caerulea</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Punaise arlequin	<i>Graphosoma italicum</i>	NA ; Non protégée
Invertébrés	Sympetrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	LC ; Non protégée
Mammifères	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NA ; Non protégée
Oiseaux	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC ; Non protégée

Tableau 6 : Liste des espèces faunistiques recensées sur le site
Statuts IUCN : NA = données absentes ; LC = Préoccupation mineure

Parmi toutes les espèces rencontrées lors de la campagne de terrain, seuls les oiseaux sont protégés. La Mésange charbonnière, le Moineau domestique et le Chardonneret élégant sont susceptibles de trouver un habitat favorable pour leur reproduction dans l'emprise du projet (zone de fourrés). Pour les autres espèces, leur observation en vol correspond à une phase de déplacement ou de recherche de nourriture.

4.4 Fonctionnalités écologiques

4.4.1 Bibliographie : le SRCE Languedoc-Roussillon

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** a été mis en place dans le cadre de la démarche concertée du Grenelle de l'environnement, dont un des objectifs est d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité : la Trame verte et bleue (TVB).

La Trame verte & bleue constitue ainsi l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'une démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.

Le SRCE a été initié par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite grenelle II) de juillet 2010 en son article 121 (codifié dans les articles L.371-1 et suivants du code de l'environnement). Il constitue la pierre angulaire de la démarche Trame verte et bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, inter-régionale, nationale, transfrontalière).

SRCE LR : Trame Verte et bleue -- Carte n°G4

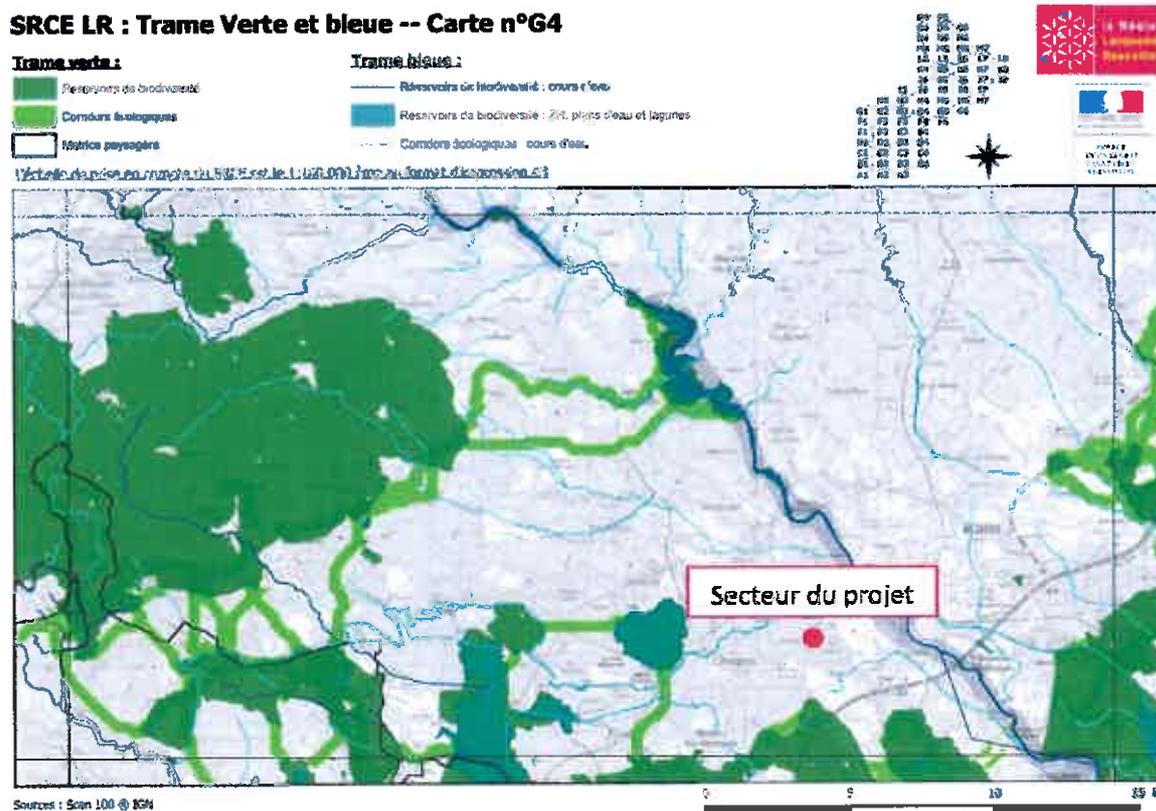


Figure 4 : Eléments de la TVB - Extrait du SCRE Languedoc-Roussillon

Ainsi, l'État et la Région pilotent ensemble l'élaboration de ce Schéma, en association avec un comité régional « trames verte et bleue », regroupant l'ensemble des acteurs locaux concernés (collectivités territoriales et leurs groupements - État et ses établissements publics - organismes socio-professionnels et usagers de la nature - associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espace naturels - scientifiques et personnalités qualifiées).

La cartographie présentée ci-dessus positionne le projet vis-à-vis des différentes trames identifiées. Le projet est situé en marge d'une zone urbanisée, en dehors de tout corridor ou réservoir biologique.

4.4.2 Fonctionnalités écologiques sur le site du projet et ses abords

Le site du projet est un site très artificialisé où les activités humaines sont encore très présentes. Il en résulte peu de zones où la végétation évolue spontanément. Les habitats naturels formés (fourrés) sont propices à l'établissement de populations animales (oiseaux et insectes principalement) mais sont de très petite taille. C'est principalement une zone de nourrissage pour les espèces animales rencontrées sur le site.

Les parcelles agricoles (champs cultivés) ne constituent pas un corridor écologique pour les espèces protégées identifiées sur le site.

4.5 Statut de protection et de vulnérabilité

Comme indiqué dans les résultats d'inventaires, aucune espèce végétale protégée n'a été observée dans l'emprise du projet.

Au niveau faunistique, en dehors des oiseaux qui sont pour la plupart protégés au niveau national, aucune espèce à enjeux n'a été relevée. Toutes les espèces protégées inventoriées sur les terrains du projet sont classés « LC » sur la liste rouge de l'UICN (LC = préoccupation mineure). Cela signifie que ces espèces bénéficient d'une protection nationale mais que la situation de leur population n'est pas alarmante à l'échelle de la France.

Dans le cas des oiseaux, le statut de protection nationale relève plutôt d'un statut d'espèce « non chassable » que d'une situation inquiétante pour les espèces.

4.6 Enjeux écologiques

4.6.1 Enjeux faunistiques

Sur les terrains du projet, seule la zone de fourrés constitue une zone de refuge pour un certain nombre d'espèces. Qu'il s'agisse d'oiseaux, d'insectes ou de reptiles, la plupart des espèces inventoriées sont susceptibles d'utiliser les fourrés à un moment de leur cycle biologique (gîte, reproduction, nourrissage...).

D'une manière générale, on peut considérer que les enjeux faunistiques dans le secteur du projet sont faibles à modérés. En effet, plusieurs espèces protégées ont été rencontrées mais celle-ci sont toutes communes et aucunement menacées à l'échelle nationale.

4.6.2 Enjeux floristiques

En dehors des fourrés, la végétation évolue sous forte influence anthropique (grande culture, vignoble). Il en résulte un intérêt floristique :

- très faible dans le cas des cultures et vignobles puisque pratiquement seule l'espèce cultivée se développe dans les parcelles concernées,
- faible à modéré dans le cas des fourrés car la végétation qui se développe est moins contrariée par les activités anthropiques.

Dans le cas des fourrés, les enjeux floristiques sont modérés. En effet, même si aucune espèce protégée n'a été rencontrée, le fait que la végétation évolue spontanément laisse la place, année après année, à des plantes plus ou moins spontanées qui confèrent au milieu un caractère « naturel ».

4.6.3 Synthèse

Pour conclure du point de vue des enjeux écologiques dans le secteur du projet, il semble que l'intérêt floristique soit assez faible dans l'ensemble. Il en est de même concernant l'intérêt faunistique, exception faite des zones de fourrés où il peut être classé comme modéré, en tant que zone de reproduction potentielle pour quelques espèces faunistiques.

Intitulé	Code CORINE	Habitat protégé directive « Habitat » 97/62/CE	Intérêt faunistique	Intérêt floristique
Fourrés	31.8	Non	Faible	Modéré
Grandes cultures	82.11	Non	Faible	Faible
Vignobles	83.21	Non	Faible	Faible
Habitations et Jardins	85.3 x 86.2	Non	Faible	Faible
Sites industriels en activité	86.3	Non	Faible	Faible
Terrains en friche	87.1	Non	Faible	Faible
Zones rudérales	87.2	Non	Faible	Faible

Tableau 7 : Synthèse des enjeux écologiques par habitat naturel sur le site du projet et ses abords



Figure 5 : Carte de synthèse des enjeux écologiques pour le site d'étude et ses abords

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusions

La campagne d'investigation a permis de mettre en évidence des enjeux écologique faibles à modérés sur les terrains du projet.

Ces terrains, et en particulier la zone de fourrés qui évolue spontanément, constituent une zone de reproduction potentielle pour un certain nombre d'espèces faunistiques.

En dehors de l'emprise du projet, dans l'aire d'étude élargie, l'Orb passant environ un kilomètre au nord du projet et la présence du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) des « Collines du Narbonnais » à 2,8 km au sud peuvent impliquer le passage d'espèces d'oiseaux protégées moins communes. Ces espèces ne sont cependant pas reproductrices sur la zone d'étude.

5.2 Recommandations

Les seuls enjeux à prendre en compte dans le cadre de ce projet sont les quelques espèces d'oiseaux susceptibles de se reproduire dans l'emprise foncière (Mésange charbonnière, Chardonneret élégant et Moineau domestique).

Bien que ces espèces ne présentent pas un enjeu de conservation très fort, ce sont des espèces protégées et leur reproduction doit être prise en compte dans le cadre du projet.

Ainsi, afin d'éviter tout impact sur la reproduction de ces espèces, les travaux de débroussaillage sur la zone de fourrés devront être réalisés en dehors de la période de reproduction (avril à juillet). Ainsi, cette opération pourra se dérouler entre août et mars.





IDE Environnement®

4, rue Jules Vedrines - B.P 94204 - 31031 TOULOUSE CEDEX 4

TEL : 05 62 16 72 72 FAX : 05 62 16 72 79

E-mail : contact-ide@ide-environnement.com - Site web : www.ide-environnement.com

IDE Environnement® est une marque déposée de IDE Ingénierie Sarl

4, rue Jules Vedrines - BP 94204 - 31031 Toulouse cedex 4

Capital 360 000 Euros - Siret : 381 438 076 00030 - APE 7112 B

N° enregistrement Organisme de formation : 73.31.03059.31